

INFORMATION TRAVAUX

Le 27 juillet 2026,

Madame, Monsieur,

Le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais va réaliser les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées présents sous le chemin du Salamot, chemin du Peilladoux et chemin du Camping sur la commune de TULLINS.

Ces travaux sont découpés en deux grandes phases successives :

- phase 1 : travaux traditionnels de terrassement pour la pose de la nouvelle conduite d'eau potable et réparations ponctuelles du réseau d'eaux usées.
- phase 2 : travaux de chemisage du réseau d'eaux usées.

Ce courrier concerne les travaux de phase 1 pour le chemin du Salamot uniquement.

L'entreprise en charge des travaux de phase 1 sera l'entreprise CARE TP.

Le démarrage des travaux est prévu le lundi 03 août 2026 pour une durée estimée de 10 semaines environ, incluant une interruption de chantier de 2 semaines du 10 au 21 août 2026.

La circulation au droit du chantier sera impactée de la manière suivante :

- circulation interdite avec route barrée de part et d'autre de la zone de travaux, sauf riverains ;
- **l'accès riverain se fera soit depuis l'avenue de St-Quentin, soit depuis la déviation mise en place par la rue de cressonnière.**

La collecte des ordures ménagères est maintenue à l'identique du lundi 03 août au vendredi 21 août 2026.

La collecte sera modifiée à compter de la semaine du 24 août → une communication spécifique vous sera transmise en amont pour vous présenter les modalités de la collecte des ordures ménagères de fin août jusqu'à la fin des travaux.

Concernant votre branchement d'eau potable :

Si nécessaire et conformément à l'article 21 du règlement du service d'eau potable, nous souhaitons profiter de ces travaux pour renouveler votre branchement d'eau potable et réaliser sa mise en conformité.

Diverses interventions sont à prévoir sur votre parcelle, suivant les situations :

- le tuyau constituant le branchement sera intégralement renouvelé, de la route jusqu'à l'emplacement actuel du compteur,
- pour les habitats individuels, les compteurs à l'intérieur des maisons seront sortis dans un regard en limite de propriété,
- le regard et le compteur peuvent être renouvelés.

Les travaux en domaine privé seront réalisés après la pose de la canalisation principale sous voirie. Un responsable de l'entreprise en charge des travaux prendra directement contact avec vous.

Nous vous rappelons que l'ensemble des travaux de renouvellement des branchements d'eau potable seront intégralement pris en charge par le Pays Voironnais.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais

Tél. 04 76 67 60 10

Email : contact-eau@paysvoironnais.com

Chemin du Salamot – TULLINS

Emprise des travaux – phase 1

